

LES EPREUVES

Troisième degré

(Admission à partir de 18 mois)

2 essais possibles sur chaque exercice – Disqualification après le 2ⁱem essai non réussi ou un exercice à zéro point – L'obéissance au sol est non éliminatoire.

Cotation des exercices :

Exercice 1 :	La nage à distance	40 points
Exercice 2 :	Obéissance au sol	50 points
Exercice 3 :	Ramener un canot en dérive	50 points
Exercice 4 :	Amener une rame à un canot	40 points
Exercice 5 :	Ramener une personne à partir d'un canot	80 points
Exercice 6 :	Rapport de deux nageurs	40 points

Cotation maximale : 300 points

Exercice 1 – La nage à distance - Suivi bateau (400 mètres) – 40 points.

Le chien et le CC se trouvent dans une barque. Sur SA le chien doit sauter à l'eau (Mise à l'eau permise) – Le canot avec le CC parcourt une distance de 600 mètres. Le chien doit suivre le canot directement et calmement. Le CC peut encourager son chien par des SA ou des SV. Le CC peut également se mettre debout dans le canot. Après avoir parcouru la distance, le chien est récupéré dans le canot et ramené à la berge.

Sont pénalisables :

- Le chien qui ne saute pas de lui-même à l'eau (ou une mise à l'eau est nécessaire)
- Le chien qui ne suit pas le canot.
- Le chien qui s'affole.
- Le chien qui montre des signes de fatigue excessifs.

Matériel requis pour l'exercice :

- 1 canot à moteur
- 2 bouées de balisage pour marquer la distance (400 m)
- 1 harnais

L'exercice nécessite la participation de :

- 1 conducteur
- 1 accompagnateur
- 1 juge de travail à l'eau
- 1 commissaire de plage

Exercice 2 – Travail au sol – En avant - (50 points)

*** Attention : un bateau circulant sur l'eau pourra distraire le chien ! ***

Le CC se trouve avec son chien en PB près du juge. Sur ordre du juge le CC parcourt une distance d'environ 5 mètres avec le chien au pied sans laisse. Sur SV du juge, le CC s'arrête et envoie le chien en avant sur une distance d'environ 15 mètres vers une personne qui se trouve à 20 mètres. Sur un nouveau SV du juge, le CC rappelle son chien avant qu'il ait atteint la deuxième personne. A mi-chemin du retour le CC ordonne par SV et SA un halte. Le chien doit s'arrêter et après un nouveau SA et SV du CC il doit regagner sa place auprès de son conducteur (PB)

Sont autorisés, les SA et SV pour :

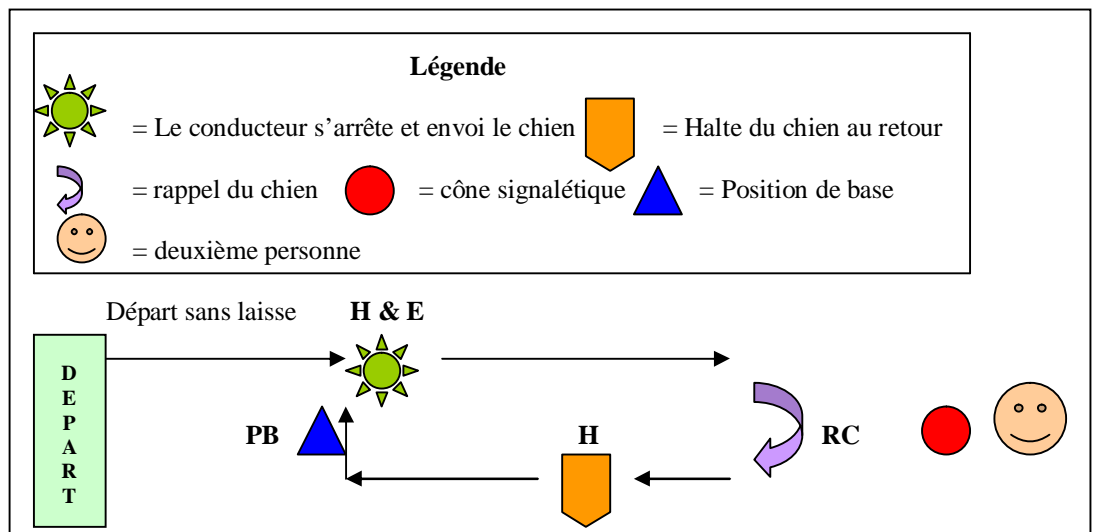
- Le départ
- L'envoi
- Le rappel
- Le halte
- Le rappel

Sont pénalisables :

Le chien qui fait des grands écarts dans la direction
Le fait d'envoyer le chien ou de le rappeler avant
SV du juge
Le fait, pour le conducteur, de quitter sa place après
le commandement en avant.
Le chien qui ne fait pas le halte
Le chien qui ne se remet pas en PB

L'exercice nécessite la participation de :

1 juge
1 commissaire de plage



Exercice 3 – Ramener un canot – 50 points.

Le chien se trouve avec le CC, le conducteur et un accompagnateur dans le canot à environs 40 m de la berge. Sur ordre du CC, le chien doit sauter dans l'eau. (Mise à l'eau permise)
Le CC lui tend une corde attachée au bateau. Sur SA ou SV le chien doit ramener le canot à la berge.
L'exercice se termine, dès que le chien à pied. Le commissaire de plage accueille le chien.

Sont autorisés, les SA et SV pour :

- L'envoi
- Le rapport
- L'encouragement du chien pendant le rapport

Sont pénalisables :

Le chien qui ne saute pas de lui-même à l'eau
et ou une mise à l'eau est nécessaire.
Le chien qui ne ramène pas le canot
Le chien qui lâche la corde et qui la reprend sur SA

Matériel requis pour l'exercice :

1 cône signalétique pour déterminer la distance (40 mètres)
1 bateau à moteur (faisant fonction de canot)
1 corde
1 harnais

L'exercice nécessite la participation de :

1 conducteur

1 accompagnateur
1 juge de travail à l'eau
1 commissaire de plage

Exercice 4 – Amener une rame – 40 points.

Le chien se trouve au bord de la berge en position PB avec le CC. Une rame est mise dans l'eau. Une corde de 1 mètres est attachée à la rame. Le CC donne la corde au chien. Celui saute dans l'eau et doit ramener la rame à un canot qui se trouve à 30 mètres de la berge (Le canot est à l'arrêt)
Dès que le chien a atteint le canot, le conducteur prend la corde avec la rame. Le chien est remonté dans le canot. L'exercice se termine après que le chien se trouve à bord.

Sont autorisés, les SA et SV pour :

- L'envoi
- L'encouragement du chien pendant l'apport

Sont pénalisables : Le chien qui ne ramène pas la rame au bateau.

Matériel requis pour l'exercice :

- 1 bouée pour déterminer la distance (30 mètres)
- 1 bateau à moteur
- 1 corde
- 1 rame
- 1 harnais

L'exercice nécessite la participation de :

- 1 conducteur
- 1 accompagnateur
- 1 juge de travail à l'eau
- 1 commissaire de plage

Exercice 5 – Ramener une personne à partir d'un canot - (80 points)

Le chien avec le CC se trouvent à bord d'un canot avec le conducteur et un plongeur.
L'accompagnant glisse dans l'eau sans que le chien l'observe. Le bateau continue sa route sur 20 mètres et stoppe. Sur SA ou SV, le chien saute à l'eau et nage vers la personne qui dérive passivement . Le chien saisit le plongeur par l'avant bras et le ramène vers le bateau avec le CC.
Le plongeur et le chien sont hissés à bord.

Sont autorisés, les SA et SV pour :

- Le départ
- La prise à l'avant-bras
- Le rappel

Sont pénalisables :

- Le chien qui ne saute pas de lui-même à l'eau (ou une mise à l'eau est nécessaire)
- Le chien qui ne va pas chercher le plongeur
- Le chien qui ne prend pas le plongeur correctement à l'avant bras
- Le chien qui ne ramène pas le plongeur vers le canot.

Matériel requis pour l'exercice :

- 1 canot à moteur
- 1 harnais

L'exercice nécessite la participation de :

- 1 conducteur
- 1 plongeur
- 1 juge de travail à l'eau
- 1 commissaire de plage

Exercice 6 – Rapport de deux nageurs - (40 points)

Le chien se tient en PB près de son conducteur au bord de l'eau. Un canot embarque deux plongeurs et effectue 50 mètres environ. Il largue un plongeur « le noyé » et s'éloigne de 20 mètres environ, parallèlement à la rive. Il largue le second plongeur « sauveteur » et s'éloigne rapidement. Le « sauveteur » nage aussitôt vers le « noyé » et sollicite le chien. Le chie part aussitôt sur SV et SA de son CC vers les deux hommes. Le « sauveteur », qui tient le « noyé » s'agrippe aux anneaux du harnais. Le chien doit ramener les deux personnes jusqu'à la rive. Le conducteur peut se déplacer sur la rive et diriger son chien de la voix et du geste.

Sont autorisés, les SA et SV pour :

- Le départ
- Le rappel

Sont pénalisables :

Le chien qui ne part pas chercher les deux personnes
Le chien qui ne ramène pas les deux personnes

Matériel requis pour l'exercice :

1 canot à moteur
1 harnais

L'exercice nécessite la participation de :

1 conducteur
2 plongeurs
1 juge de travail à l'eau
1 commissaire de plage